

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE
22 JANVIER 2015 A CHEPPES-LA-PRAIRIE

Titulaires présents : Mme, MM. Maurice PIERRE, Jean-Marie ROSSIGNON, William MATHIEU, Martine MENISSIER, Yvéric BRODIER, Marie ANCELLIN, Hubert FAUCONNIER, Catherine DETHUNE, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Bernard FURNE, Catherine PUJOL, Danièle MICHEL, Bernard COUSIN, Pascal VANSANTBERGHE, Jean-Paul BRIGNOLI, Gilles ADNET, Maurice HUET, Marcelle SCIEUR, Françoise DROUIN, Etienne HERISSANT, René SCHULLER, Raymond LAPIE, Roger BERTON, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, Philippe HINCELIN, André MELLIER.

Titulaires absents remplacés par un suppléant : /

Titulaires absents non remplacés par un suppléant : M. Jérôme ROUSSINET excusé, M. Jean-Claude ARNOULD excusé, M. André KUHN excusé a donné pouvoir à Mme Catherine PUJOL, M. Noël VOISIN DIT LA LACROIX excusé a donné pouvoir à Mme Danièle MICHEL, M. Luc MILLON, M. Christophe PATINET excusé a donné pouvoir à M. Maurice HUET, M. Sylvain ROGER excusé, M. Alexandre BODIN, M. Fabrice REVELLI.

Soit 33 votants

Suppléants présents : Mme Claudy MATHIEU, Mme Audrey SCHULLER, M. Philippe BIAL, Mme Sabine STIEVENART, M. Damien GALLOIS, Mme Odile CAQUE, Mme Evelyne VALENTIN, M. Eric MERCIER, Mme Andrée VIART.

Secrétaire de séance : Mme Sabine STIEVENART

Le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2014 et les délibérations votées sont approuvés à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

- Règlement des subventions aux associations. Lecture du projet. Concernant les subventions de fonctionnement, il est fait la remarque, que dans le cas où l'association a le personnel nécessaire, pourquoi n'obtiendrait-elle pas une participation financière ? Les subventions financières, sont prioritairement destinées aux subventions d'investissement.

Les demandes de subvention d'investissement seront étudiées au cas par cas, avant le 15 mars 2015, pour présentation au budget. La réponse sera notifiée par courrier aux associations.

Rappel : l'enveloppe globale par subvention est de 1500 Euros maximum (taux de 50% maximum avec un plafond de dépenses subventionnables fixé à 3 000 €)

Vote : 1 opposition, pas d'abstention, ADOPTE

- Transfert de propriétés à la nouvelle communauté de communes

Les terrains des écoles sauf Mairy et Vitry La Ville (terrain communal), terrain de Mairy pour la zone artisanale. Après renseignements pris auprès d'une personne du service des hypothèques, il sera établi un acte administratif, pour enregistrement ensuite au service de la publicité foncière. Voté à l'UNANIMITE

- Cession d'un terrain par la commune de Pogny au profit de la communauté de communes, afin de réaliser la maison médicale, pour l'Euro symbolique. La commune de Pogny a déjà délibéré afin d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession.

Voté à l'UNANIMITE

- Autorisation donnée au Président de présenter une demande de subvention DETR et solliciter l'ensemble des subventions possibles auprès des financeurs pour la Maison de Santé de Pogny et le Gymnase de Vésigneul.

Voté à l'UNANIMITE

- Autorisation d'ouverture de crédits d'investissements dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts l'année antérieure, conformément à l'article L1612-1 CGCT. Ces crédits serviront prioritairement au financement de matériel pour l'agent intercommunal et l'aménagement de la bibliothèque de Mairy-sur-Marne. Voté à l'UNANIMITE

INVESTISSEMENTS

- Maison médicale, avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Le montant initial des travaux était estimé à 641 000 € HT, la rémunération de l'architecte s'élève à 8% du montant soit un forfait provisoire de rémunération de 49 500 € HT. Le montant des travaux ayant augmenté (ajout d'un studio et d'un local supplémentaire au projet) et étant estimé en phase Avant-Projet Définitif à 981000 € HT, la rémunération du forfait définitif de rémunération de l'architecte, par application du taux de 8%, s'élève à 72 739,04 € HT. Le Président est autorisé à signer l'avenant de fixation du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre, le cabinet Olivier Jamar. Voté à l'UNANIMITE.

- Gymnase de Vésigneul, En application des critères de sélection des offres, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement d'entreprise dont le mandataire est la société Grzeszczak Rigaud. Le taux de rémunération de des missions de base s'élève à 11,13% et celui de la mission complémentaire EXE partielles à 1,50% soit un taux global de 12,63%. Le candidat proposait également la possibilité d'ajouter une mission OPC à un taux de 1,16%, cette mission n'est pas nécessaire et ne sera pas commandée par la maîtrise d'ouvrage, un formulaire de mise au point sera rédigé afin de formaliser ces éléments avec l'attributaire du marché. Ce marché de maîtrise d'œuvre est donc attribué au groupement mentionné précédemment pour un taux de rémunération de 12,63% comprenant les missions de base et d'EXE Partielles, soit un forfait provisoire de rémunération de 227 340 € HT. Voté à l'UNANIMITE.

- Aménagement de la bibliothèque de Mairy, tous les devis ne sont pas encore arrivés. L'ensemble du matériel nécessaire (acquisition du logiciel Orphée.net, mobilier, bacs de rangement, matériel informatique et bureau) correspondrait à un investissement d'un montant inférieur à 5000 €. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général, celle-ci englobera également le logiciel Orphée.net nécessaire pour la mise en place d'un catalogue commun aux bibliothèques de Marson et de Mairy-sur-Marne. La commune de Mairy, met à disposition le local. Ouverture d'un crédit estimé à 5000 €.

Voté à l'UNANIMITE

EAU POTABLE

- Réduction de titre sur exercice antérieur. Un abonné de Pogy a été averti lors de son relevé de compteur de l'existence d'une fuite après compteur sur canalisation d'alimentation. Celle-ci a été immédiatement réparée. En application de la loi « Warsmann », transposée à l'article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où la réparation d'une telle fuite intervient dans le délai d'un mois suivant sa connaissance, l'abonné ne peut être tenu de payer plus du double de sa consommation normale. Le volume pris en compte dans le cadre de ce calcul est celui consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local au cours des trois années précédentes. Une réduction de titre à hauteur de la différence sera donc effectuée.

Voté à l'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- Opposition à la limitation de tonnage des poids lourds sur tous les ponts de la Vallée de la Marne. Chaque commune va envoyer un courrier au Conseil Général, en faisant mention des différents problèmes que pose cette limitation (difficulté pour les entreprises), moins de tonnage par camion, donc plus de camion, des détours par d'autres communes et donc des kilomètres supplémentaires. Il est demandé un audit des ponts et la réalisation de travaux.

Une délibération est prise dans ce sens à l'UNANIMITE

- Mutualisation, il est proposé de grouper les achats de fournitures et travaux. Chaque commune dressera la liste de ses besoins, des devis seront réalisés, et des groupements de commande seront réalisés afin de permettre de bénéficier de prix plus avantageux.

- Point complémentaire santé, suite au questionnaire distribué dans chaque foyer, 363 personnes sont intéressées. La commission sociale doit se réunir le 28 janvier.

- Contrat d'avenir ancienne CC du Mont de Noix, les communes de Coupéville, Marson et Francheville souhaitent embaucher un employé communal en bénéficiant d'un contrat d'avenir, ce qui est possible pour deux communes, mais pas pour trois. Ces communes ont fait appel au GEDA 51 de Reims qui emploie la personne et refacture les communes.

- Ecole de Marson, la partie de l'école la plus ancienne, ne reçoit pas le wifi, il faudrait câbler deux salles. Deux devis ont été réalisés, l'un chez Barcaïoni pour 2574.2 € TTC et l'autre chez l'Entreprise Jouaud pour un montant de 2010 € TTC.

La deuxième proposition est retenue et votée à l'UNANIMITE

- La commune d'Omey, fait part du retard dans l'envoi des factures de cantine. Les factures de novembre sont à la trésorerie, il reste à facturer décembre. Les problèmes avec le logiciel JVS sont résolus.

- Certains habitants de Pogy ont reçu des factures du SPANC avec chacun des montants différents. La CCMC explique que ceci correspond aux différents éléments composant la prestation et invite les personnes concernées à contacter la personne en charge du dossier à la CCMC. Un récapitulatif des tarifs sera également envoyé.

- Intervention de Mme ANCELLIN, concernant les classes de science de l'école de Marson au collège Perrot d'Ablancourt de Châlons et pour lesquelles une subvention pour les transports a été refusée lors de la dernière réunion le 11 décembre 2014. Mme ANCELLIN fait un rappel des faits, le transfert des élèves du Mont de Noix du Collège Jean Moulin au Collège Perrot

d'Ablancourt et expose que des trajets ont déjà été effectués et la décision de la CCMC ne peut être rétroactive.

Mme ANCELLIN demande à faire partie de la commission des affaires scolaires, ce qui est accepté à l'UNANIMITE

Une nouvelle réflexion est demandée, lors de la prochaine réunion de la commission des affaires scolaires.

Mme MENISSIER ajoute, que si Marson bénéficie d'une subvention pour ces transports, elle devra également être attribuée aux écoles de Nuisement et de Vésigneul qui avaient abandonné ce projet faute de moyens.

Liste des délibérations :

184	Règlement des subventions
185	Transfert de propriétés à la nouvelle CC
186	Cession de terrain de la commune de Pogny à la CCMC pour la Maison Médicale
187	Autorisation donnée au Président de présenter des demandes de subventions (DETR, CG, FEDER...) pour le Gymnase de la Craie
188	Autorisation donnée au Président de présenter des demandes de subventions (DETR, CG, FEDER...) pour la Maison Médicale
189	Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement
190	Autorisation de signature de l'avenant de fixation du forfait définitif de maîtrise d'œuvre pour la Maison Médicale
191	Mise au point et précision sur l'attribution du marché de MOE du Gymnase de la Craie
192	Aménagement de bibliothèques – demande de subventions au CG
193	Réduction de titre sur exercice antérieur - Régie Eau Pogny
194	Opposition à la restriction de tonnage sur les ponts du canal latéral de la Marne
195	Câblage Wi-Fi Ecole de Marson

Prochaines réunions :

Conseil de Communauté le Jeudi 19 Février 2015 à Nuisement-sur-Coole

Commissions à venir :

Commission Eau Potable le 16 Février 2015 à Sogny-aux-Moulins